



HAL
open science

Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ?

Marty Laforest, Claudine Moïse

► To cite this version:

Marty Laforest, Claudine Moïse. Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ?. Béatrice Fracchiolla, Claudine Moïse, Christina Romain et Nathalie Auger. Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives, Presses universitaires de Rennes, pp.85-105, 2013. hal-01969711

HAL Id: hal-01969711

<https://hal.science/hal-01969711>

Submitted on 4 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ?

Marty Laforest
Université du Québec à Trois-Rivières

Claudine Moïse
Université Stendhal, Grenoble 3

La violence ou la violence verbale sont bien souvent difficiles à circonscrire. Où commencent-elles, qu'est-ce qui fait violence, comment ? Il en va alors de la perception des limites de ces phénomènes (ce qui est acceptable ou pas) en fonction du contexte culturel et social, des télescopes générationnels, des normes acceptées, ou même des tolérances individuelles. D'un point de vue interactionnel et donc de la violence verbale, un même acte de langage peut être perçu selon des axiologies positive ou négative : comment distinguer le conseil et le reproche, la critique et le dénigrement par exemple ? Toutefois, comme l'ont montré nos différentes études¹, la théorie des identités sociales (Goffman 1959), des actes menaçants pour la face d'autrui et de la politesse (Brown et Levinson 1987) lorsqu'elles sont mobilisées dans une perspective de co-construction des interactions, permettent de se donner des balises pour analyser à la fois la montée en tension de la violence verbale et certains actes menaçants, tels que la menace, le reproche, la médisance, le dénigrement ou l'insulte.

Nous souhaitons ici tenter de définir la catégorie des *actes de condamnation*. Nous tenterons 1) de définir ces actes et de montrer comment on peut les repérer et les analyser linguistiquement ; 2) de montrer pourquoi tout discours public qui comporte un grand nombre de ces actes sera toujours susceptible d'être interprété comme haineux, quels que soient l'intention avouée et le contexte. Nous présenterons d'abord la perspective d'analyse qui est la nôtre et notre conception de la violence verbale avant d'aborder la question des actes de condamnation proprement dits ; la dernière partie du texte sera consacrée aux discours dits d'humour vexatoire qui déchaînent les passions parce qu'ils peuvent être interprétés de manières diamétralement opposées, et dans lesquels les actes de condamnation jouent un rôle particulier.

1. Un cadre théorique d'étude de la violence verbale

1.1. Quelques concepts de base

Rappelons d'abord que notre travail s'inscrit dans le cadre de la conception actionnelle du langage suivant laquelle « dire, c'est faire », conception qui, depuis le travail fondateur d'Austin (1962), s'est développée et largement répandue dans ce qu'on pourrait appeler les courants sociopragmatiques d'analyse du discours, dont nous nous réclamons. À l'instar de Bakhtine ([1929] 1977 : 136), nous croyons que l'interaction verbale constitue « la véritable substance de la langue » et, par conséquent, que l'action langagière ne se conçoit pas indépendamment d'une réaction immédiate ; nul ne parle seul et c'est dans l'interaction que le sens advient et se transforme. Le point de vue de l'interlocuteur, c'est-à-dire du récepteur, est donc essentiel. C'est le récepteur qui, par exemple, interprète telle ou telle parole comme une insulte (et non comme une blague) et qui, en réagissant en tant qu'insulté, va orienter

¹ Voir www.violenceverbale.fr

plus ou moins durablement la suite de l'interaction. Nous adhérons donc à l'idée suivant laquelle le sens ne préexiste pas à l'interaction, mais s'y construit progressivement grâce aux actions conjuguées de tous les interlocuteurs. Nos analyses de la violence verbale sont également redevables à Goffman (1959), qui fait de la préservation de l'image sociale de chaque locuteur et de la nécessité de ne pas perdre la face (et de ne pas la faire perdre à son interlocuteur) un impératif qui influence grandement le choix des actes de langage et la manière dont ils se réalisent. Bref, le discours est ici envisagé comme un « faire » langagier, comme une construction progressive de tous les participants à l'interaction et comme un lieu de négociation constante du sens – le sens n'étant pas un « donné » préalable à l'interaction que la parole ne fait que transmettre – et des identités (qu'il s'agisse de l'identité familiale, professionnelle, etc.).

1.2. Les moteurs de la violence verbale

L'émergence de la violence verbale nous semble indissociable des normes qui régissent le comportement des individus en société et plus exactement de la transgression de certaines d'entre elles, transgression qui contrevient aux attentes de l'interlocuteur en ce qui a trait au respect de ces normes. Les normes en question sont d'ordre socioculturel, elles peuvent être fixées par les institutions et donc prescrire un comportement pour toute une communauté, mais elles peuvent aussi, à une autre échelle, être déterminées par des groupes ou des individus et n'être en vigueur qu'au sein d'une famille ou d'une micro-communauté ; elles peuvent être explicites ou tout à fait implicites, et plus ou moins mouvantes. Par conséquent, elles peuvent être plus ou moins partagées suivant les cultures ou les générations, ce qui multiplie les possibilités de transgression – plus ou moins consciente.

Au-delà de cette dimension normative, et donc de la confrontation des systèmes de valeurs, il faut tenir compte dans l'analyse d'éléments contextuels qui vont participer de l'intensité et de la perception (réalisation/actualisation) des actes menaçants. On peut citer parmi ceux-ci la spatialité (par exemple le franchissement du territoire de l'autre) et la force des émotions en jeu (frustration, ressentiment, sentiment d'injustice ou d'impuissance) – dont l'analyse linguistique tient de mieux en mieux compte (voir entre autres Plantin, Doury et Traverso, 2000).

1.3. Les types de violence verbale

Les travaux menés par Moïse et son équipe depuis 2001 (voir www.violenceverbale.fr publications et plus particulièrement Auger, Fracchiolla, Moïse et Schultz-Romain 2008, Moïse 2007) ont permis d'identifier trois types de violence verbale :

1. **La violence fulgurante** est une montée en tension contextualisée qui se décline à travers différentes **étapes** (incompréhension, négociation, évitement, renchérissement, renforcement...) marquées par des déclencheurs de conflit (matériels ou symboliques), des marqueurs discursifs de rupture (durcisseurs, mots du discours, effets syntaxiques) et des actes de langage dépréciatifs directs (harcèlement, mépris, provocation, déni, insulte...) à visée de domination. Entre autres genres interactionnels concernés, la dispute (dans certaines de ses formes) est probablement l'un de ceux où on peut le mieux l'observer.

2. **La violence polémique** repose sur des actes de langage indirects et implicites, une argumentation et des figures de rhétorique à visée polémique et persuasive. Elle occupe surtout le champ de la politique et de l'humour. Elle repose sur une dimension vexatoire à l'adresse d'un groupe ou d'une personne (ironie, réfutation, arguments *ad hominem*, etc.). Le

pamphlet constitue un bon exemple des genres auxquels on pourrait l'associer.

3. **La violence détournée** s'actualise dans des interactions consensuelles et coopératives feintes et ambiguës dans lesquelles on trouve par exemple le compliment, l'éloge, la flatterie, l'hyperpolitesse, les implicites à valeur illocutoire contraire et enchâssée à des fins de manipulation et de harcèlement. Pour cette raison, il n'y a pas à proprement parler de genre typiquement associé à la violence détournée.

Ces trois types de violence verbale, loin d'être étanches, peuvent s'alimenter les uns les autres à travers différents usages pragmatiques directs ou indirects d'actes menaçants.

2. Les actes de condamnation

Puisque la violence verbale est à nos yeux question d'actes (de langage) plus que de mots, nous nous intéressons ici précisément aux actes de langage générateurs de violence. Comment les repérer, les caractériser, les classer ? Pour Brown et Levinson (1987), à qui l'on doit l'appellation de *face-threatening acts* (*FTAs*, que nous traduisons par *actes menaçants*) la menace incarnée par ces actes vise toujours cette image de soi, cette « face » (au sens goffmanien du terme) que l'on essaie de contrôler et qu'il importe de ne pas perdre. Les actes générateurs de violence verbale sont selon nous essentiellement ceux qui, parmi les nombreux actes menaçants définis par Brown et Levinson, indiquent « au moins potentiellement, que les désirs du locuteur ne correspondent pas à ceux de l'auditeur »² (Brown et Levinson, 1987 : 66, nous traduisons). Le lien que nous établissons entre violence verbale et transgression des attentes réside dans la définition qu'en donnent Brown et Levinson ; là où ils parlent de désir, nous entendons « attentes » et ces attentes sont celles du respect d'un ensemble de normes de comportement linguistique ou social. Ajoutons que si c'est toujours la face qui est menacée, celle-ci varie avec les situations : c'est tantôt la face personnelle, tantôt la face sociale, professionnelle, etc., qui sera mise en péril.

La conception brown-levinsonienne des *FTAs* est fondée sur le point de vue du locuteur – classique en pragmatique –, l'acte étant défini en termes d'intentions : « By 'act' we have in mind *what is intended to be done* by a verbal or non-verbal communication » (1987 : 65, nous soulignons). Or ni l'interlocuteur, ni *a fortiori* l'analyste n'ont *directement* accès à l'intention d'un locuteur. Le comportement de tout interlocuteur consiste à interpréter un énoncé qui lui est adressé en attribuant au locuteur une certaine intention – plus ou moins claire – d'accomplir tel ou tel acte. Cette attribution d'intention est généralement perceptible dans la réponse que l'interlocuteur donne à l'énoncé et puisque cette réaction – observable – témoigne d'une construction du sens de cet énoncé, nous accordons une plus grande importance, dans l'analyse, au point de vue du récepteur qu'à celui du locuteur. Par ailleurs, si Brown et Levinson situent leur théorie des *FTAs* dans le cadre interactionnel strict (au sens goffmanien du terme, qui implique la présence simultanée d'au moins deux interlocuteurs), nous considérons que l'acte menaçant peut apparaître dans tout discours, écrit ou oral. En effet, nous faisons nôtre l'idée développée par l'école de Genève (Roulet *et al.*, 2001), suivant laquelle tout discours, dans la mesure où il pourrait susciter des réactions, peut être analysé en tant qu'intervention prenant place dans une structure d'échange semblable à celle que l'on observe dans les tours de parole successifs d'une conversation.

2.1. La distinction des divers actes de langage menaçants

² Dans l'optique de Brown et Levinson, cette définition est celle des actes qui menacent la face positive de l'interlocuteur (la vaste catégorie des *FTSs* englobant aussi, pour eux, les actes menaçant sa face négative).

En langue, le lexique des divers actes menaçants est très vaste. Pour autant, la richesse du vocabulaire auquel recourent les locuteurs pour nommer ce qui relève pour eux de la violence verbale ne facilite pas leur identification précise. Pour simplifier les choses, nous nous en tiendrons ici aux actes de condamnation d'autrui, qui jouent un rôle prépondérant dans l'émergence de la violence verbale. Ces actes de condamnation sont nombreux et plusieurs d'entre eux sont apparentés, susceptibles d'apparaître en même temps et d'entraîner des réactions similaires, par exemple les actes tels que *désapprouver*, *critiquer*, *ridiculiser*, *reprocher*, *réprimander*, *accuser*, *insulter*, *contredire* ou *défier*. Dans les faits, ils se recoupent plus ou moins et il est difficile de les distinguer nettement les uns des autres, que ce soit par leur forme (on a rarement une explicitation telle que « je te reproche de », et un même énoncé peut jouer plusieurs fonctions en discours suivant le contexte), ou par un accord entre les locuteurs de la perception d'une occurrence.

Nous proposons donc une distinction qui nous semble plus opératoire entre deux grandes catégories d'actes de condamnation, celle de la condamnation du faire et celle de la condamnation de l'être. Les actes de condamnation du faire sont les actes de langage au moyen desquels un locuteur exprime une insatisfaction à propos d'un acte ou d'un comportement d'un individu qu'il juge inadéquat, que cette personne soit présente ou absente. Les actes de condamnation de l'être sont les actes de langage au moyen desquels un locuteur exprime une insatisfaction à propos d'une caractéristique d'un individu, qu'il soit présent ou absent. Des indices d'ordre sémantique et formel permettent généralement de savoir quel type de condamnation est en jeu dans un énoncé.

La pertinence de ce regroupement tient au fait qu'il permet de traiter ensemble des actes dont la distinction repose parfois uniquement (du moins en français) sur la responsabilité que le locuteur attribue ou non à l'interlocuteur en ce qui a trait au comportement inadéquat, et donc sur la dimension vocative ou non de l'énoncé. Ainsi, une mère qui dit à son fils qu'il fait trop de bruit lui adresse un reproche, car l'interlocuteur est ici la personne que la mère juge responsable du comportement fautif. Si la mère dit à son conjoint que leur fils fait trop de bruit, il ne s'agit plus d'un reproche, mais soit d'une plainte (si la mère estime que le père a le pouvoir d'agir plus qu'elle sur le comportement en question), soit d'une critique, terme qui s'applique à tous les cas de figure, tout comme le blâme ou la réprobation. Autre exemple : si un lecteur de *Charlie Hebdo*, ulcéré par une chronique de Siné, le rencontre et le traite de sale antisémite³, il l'insulte, mais s'il exprime le même jugement sur un blogue, on dira qu'il accuse, médit ou calomnie. Dans chaque exemple, l'assimilation à une même catégorie d'acte de condamnation (du faire ou de l'être) permet de traiter ensemble les actes au moyen desquels un locuteur exprime sa désapprobation, quelle que soit la situation de communication, que la cible de la condamnation soit l'interlocuteur ou non, qu'il s'agisse d'une interaction face à face ou différée (comme c'est souvent le cas avec l'humour vexatoire dont il sera question plus loin) et quel que soit le nombre de récepteurs, en précisant au besoin si la dimension vocative est présente dans l'énoncé qui permet d'accomplir l'acte.

La violence verbale est généralement associée au conflit de personnalité, qui repose tant sur la condamnation de l'être que du faire. Le conflit sur l'objet, qui met en jeu un désaccord sur une action extérieure aux personnes, peut pour sa part toujours se négocier. La violence

³ On fait référence ici à l'« affaire Siné » (sur laquelle nous revenons plus loin) qui a éclaté en juillet 2008 suite à une chronique de Siné jugée antisémite par un certain nombre de lecteurs, notamment après à une intervention de Claude Askolovitch sur Europe 1.

verbale naît en partie du passage d'un conflit sur un objet (« il y a trop de bruit et ça me dérange ») à un conflit sur les personnes (« vous faites trop de bruit » – condamnation du faire – ou « vous êtes trop bruyants » – condamnation de l'être). Le schéma 1 illustre ces différents cas de figure. Il montre qu'en cas de conflit sur les personnes, un locuteur peut exprimer son mécontentement tant au moyen d'un acte de condamnation du faire que de l'être. De l'un à l'autre la flèche indique qu'il y a continuum, car il ne s'agit pas de catégories étanches. Mais plus on va vers la droite, plus on détache le comportement litigieux de son espace-temps, et plus on essentialise la condamnation. La condamnation de l'être suppose en effet que l'on fasse du comportement fautif une caractéristique permanente de l'individu condamné.

conflit sur un objet	conflit sur les personnes		
	condamnation du faire		condamnation de l'être
<i>Il y a trop de bruit</i>			
	<i>tu fais trop de bruit</i>	<i>tu es bruyant (en ce moment)</i>	<i>tu es un (un individu) bruyant (de manière générale)</i>

Schéma 1. Types de conflit et actes de condamnation

On peut raisonnablement faire l'hypothèse que d'une culture à l'autre, la tolérance à ces différentes formes de la condamnation puisse varier, de telle sorte que la violence émerge ou non et plus ou moins rapidement ou intensément.

2.2. Les traits repérables en discours

Ces distinctions établies, nous allons maintenant répertorier les traits repérables, en discours, de la réalisation des actes menaçants relevant de la condamnation de l'être et du faire. Notre proposition d'analyse de ces actes est fondée sur le postulat que dans la mesure où ils se réalisent au moyen du langage, ils sont linguistiquement analysables, ils présentent des « observables » pour le linguiste. Les observables sur lesquels nous nous arrêtons ne sont certainement pas les seuls, mais ce sont ceux qui s'offrent d'emblée à l'analyste et dont l'examen est toujours révélateur d'enjeux sous-jacents.

2.2.1. Le repérage de l'acte lui-même

Le premier problème qui se pose est celui du repérage de l'acte de condamnation. Comme nous l'avons dit plus haut, le point de vue du récepteur du message est selon nous le seul qui permette de rendre compte de ce qui se passe réellement dans une interaction. Que nous estimions ou pas que tel énoncé est une insulte, si son récepteur ne se montre pas insulté, on voit mal comment on pourrait soutenir qu'il y a violence verbale. La tolérance à l'affrontement est très variable d'un individu et d'une communauté à l'autre, aussi nous n'avons d'autre choix analytique que de considérer que c'est la réaction à tel ou tel acte, de la part d'un interlocuteur, qui « construit » l'acte menaçant, même si bien souvent l'intention de l'acte rejoint sa perception. Ainsi, dans l'exemple 1, l'expression « maudite guidoune » (ligne 1) qui constitue une qualification très péjorative pour tout locuteur du français québécois, n'altère en rien la bonne humeur du locuteur à qui elle est adressée. Il s'agit manifestement d'une expression de connivence qui n'a rien à voir avec l'insulte véritable.

Ex. 1

Pierre et Marie (qui forment un couple) hésitent à prendre un dessert qui les tente, mais que Pierre, en raison du diabète dont il souffre, devrait éviter.

- 1 Elle Maudite guidoune [*pute*] ! Envoie ! [*Allez, prends-en un*]
- 2 Lui Toi t'en veux tu un ?
- 3 Elle Oui.
- 4 Lui Non c'est pas bien bon pour toi non plus hein ?
- 5 Elle Envoie ! Je vais me sacrifier.

(Corpus Montréal 1995, 2'95, act. 28)

Dans l'exemple 2, en revanche, rien dans l'interaction ne semble présumer d'un acte menaçant de la part de l'enseignante vis-à-vis de l'élève. Aucune qualification péjorative, ni de l'être, ni du faire, n'apparaît. Une élève commence à lire une pièce de théâtre de Pagnol. Quand l'enseignante lui mentionne qu'elle a déjà désigné quelqu'un d'autre pour cette lecture (lignes 3 et 5), l'élève réplique par une délocution (« après elle dit qu'on veut pas travailler », ligne 6). Cette réaction montre que l'élève a interprété comme un acte de condamnation (du *faire*) ce qui aurait pu être compris comme une simple rectification. Il est alors nécessaire pour comprendre le mécanisme de la violence verbale, et donc sa montée en tension, de tenir compte aussi, quand on le peut, de l'histoire interactionnelle entre les locuteurs qui peut être le fait de ressentiments ou de vexations à retardement.

Ex. 2

- 1 Elève [*Elle commence à lire les répliques de Marius*] Si à vingt-trois ans je peux
- 2 pas t'offrir une tasse de café alors qu'est ce que je suis⁴
- 3 Prof. eh s'il te plaît Prescillia
- 4 Elève Quoi
- 5 Prof. j'ai dit que c'était ton camarade qui le faisait
- 6 Elève après elle dit qu'on veut pas travailler

(Corpus Moïse, Vidal 2010)

Nous considérons donc qu'un acte de condamnation a été accompli (quelle qu'ait été l'intention du locuteur) quand il génère des réactions associées à ces actes, qu'il s'agisse d'excuses, de bravade, de déni, de justification, de contre-attaque, etc. La réaction permet de repérer l'interprétation d'un énoncé comme étant un acte de condamnation.

2.2.2. *Qualification péjorative et acte de condamnation*

Les exemples qui précèdent nous permettent de préciser le lien entre qualification péjorative, définie comme « toute forme axiologiquement négative (Kerbrat-Orecchioni, 1980) utilisée pour qualifier de façon dépréciative un individu quelconque, que cet individu soit présent ou absent » (Laforest et Vincent, 2004 : 63) et l'acte de condamnation. L'exemple 2 montre qu'un énoncé interprété comme un acte de condamnation ne contient pas nécessairement de qualification péjorative. Mais toute qualification péjorative est susceptible de générer une réaction qui montrerait que le récepteur interprète l'énoncé dans lequel elle apparaît comme un acte de condamnation, même si ce n'est pas toujours le cas, comme le montre l'exemple 1.

Par ailleurs, la qualification péjorative elle-même peut être analysée, sur une base sémantique, en termes de manque⁵, comme il a été proposé dans Laforest et Vincent (2004).

⁴ Le soulignement marque le chevauchement des paroles

En effet, toute qualification péjorative met en évidence un déficit quelconque et fait donc implicitement référence à un être idéal ou à une certaine norme de comportement. Nous avons donc établi notre classification sur la base du « manque » reproché à la cible, qu'il s'agisse d'un manque d'ordre cognitif, affectif, social, moral ou physique.

2.2.3. *Le caractère direct ou indirect de l'acte*

Tout acte de langage peut se réaliser directement ou indirectement, c'est-à-dire plus ou moins explicitement. L'acte direct est celui qui est le plus directement indiqué par une interprétation littérale de la forme grammaticale et des mots d'un énoncé. Tout autre acte pouvant être accompli au moyen de cet énoncé est un acte indirect. Par exemple, l'énoncé suivant (exemple 3, fictif) sert à accomplir, dans le contexte décrit, un acte indirect de reproche, car au sens littéral il s'agit d'un acte de remerciement.

Ex.3

(je rentre et le comptoir de cuisine déborde de vaisselle sale)

Je te remercie d'avoir fait la vaisselle, c'est vraiment sympa.

Selon Brown et Levinson (1987), les *FTAs* prennent généralement une forme indirecte. Mais les études de Moïse (notamment 2007, 2009) sur les épisodes de violence fulgurante montrent que les formes directes n'y sont pas rares. La gamme des modes de réalisation est donc vaste pour chaque acte. Les indices d'indirection sont bien répertoriés, d'autant plus que certains actes, notamment l'insulte, la menace, le reproche (Laforest, 2002; 2009), la médisance (Mougin, 2006), de même que certains procédés en jeu dans leur réalisation plus ou moins directe, comme l'ironie, ainsi que les malentendus (Laforest 2003, Auger et Moïse 2005) qui peuvent découler de l'usage de ces procédés ont fait l'objet d'études détaillées d'un point de vue linguistique et interactionnel.

2.2.4. *L'évaluation du degré d'intensité de l'acte*

Nous entendons par « degré d'intensité » de l'acte la charge de condamnation induite par divers éléments linguistiques et paralinguistiques. Le degré plus ou moins élevé d'indirection peut modifier cette charge⁶, mais comme plusieurs chercheurs l'ont fait remarquer (Brown et Levinson, 1987; Olshtain et Weinbach, 1993; Blum-Kulka, 1997⁷, entre autres), la menace que représente un acte de condamnation peut être modulée par l'utilisation de certains éléments intensifieurs ou adoucisseurs (*mitigators*)⁸. Parmi ces éléments, mentionnons les éléments prosodiques (ton, intensité de la voix) – qui jouent un très grand rôle dans l'interprétation de l'acte –, la répétition de mots ou de segments entiers d'énoncés (qui a souvent valeur de moquerie), l'usage de jurons, d'éléments vocatifs (« hey », appellatifs,

⁵ Du point de vue des relations le « manque » que l'on attribue à l'autre correspond à un « besoin » pour soi qui n'est pas comblé. Les besoins fondamentaux sont la reconnaissance, l'amour et la protection.

⁶ Mais attention, contrairement à ce que laissent entendre Brown et Levinson, une plus grande indirection n'a pas nécessairement pour effet d'atténuer l'intensité de l'acte. Le recours à l'ironie, comme le montre l'exemple 3, peut dans certains cas faire contribuer à l'accroissement de l'intensité.

⁷ Blum-Kulka, Olshtain et Weinbach parlaient alors du reproche, mais leurs remarques peuvent être étendues à tous les actes de condamnation.

⁸ Voir dans ce volume le chapitre de Christina Romain et Nolwenn Lorenzi

etc.), l'accompagnement de la parole par certains gestes, l'usage de certains modes verbaux (le mode conditionnel est réputé « adoucissant ») et de la modalisation (par exemple le recours au verbe *pouvoir* se substituant au verbe *devoir* – ou l'inverse). L'exemple 4 (fictif) donne une idée de la variation d'intensité que peuvent induire ces éléments.

Ex. 4

forme adoucie

Tu **aurais pu** tenir ta promesse.

forme intensifiée

Merde tu tiens **jamais, JAMAIS**, tes promesses!

Toutefois, dans la réalité du discours, l'appréciation de l'intensité repose sur un ensemble beaucoup plus vaste de paramètres. Suivant les contextes, les mêmes procédés vont tantôt adoucir, tantôt intensifier la charge (voir Auger, Fracchiolla, Moïse et Schultz, 2010). C'est toujours de l'ensemble du discours qu'il faut tenir compte dans l'analyse et même aussi, parfois, des discours qui l'ont précédé. Par exemple, moins les interlocuteurs se font confiance, plus leur histoire interactionnelle est parsemée de conflits, plus ils auront tendance à voir une forte charge de condamnation dans un énoncé qui présente peu d'indices linguistiques ou paralinguistiques nets d'une telle charge (ce qui est le cas dans l'exemple 2).

2.2.5. Le discours contenant l'acte de condamnation

L'analyse de l'acte de condamnation ne peut donc être menée indépendamment d'une analyse de l'ensemble du discours dans lequel il apparaît. Les actes de condamnation n'occupent pas tous la même place dans la montée en tension (et donc dans la perception) de la violence verbale. Ils n'ont pas tous les mêmes effets perlocutoires et poussent plus ou moins l'interlocuteur à réagir. Ainsi on s'est aperçu que dans la violence fulgurante, qui mobilise essentiellement des actes de langage directs (explicites), les actes de condamnation s'organisent interactionnellement, qu'ils jouent dans une sorte de *crescendo* : provocation, menace, insulte. On a vu aussi que les actes de condamnation plus indirects sont plus souvent en jeu dans le malentendu et sont plus largement négociés par les partenaires de l'interaction. La tonalité du discours (définie par Hymes [1972] 1986) soit le traitement léger ou grave du propos, joue aussi un grand rôle dans l'interprétation « condamnante » de qualifications péjoratives d'autrui. Et le nombre de ces actes perçus au sein d'un discours, leur cumul ou leur dispersion, contribue également à l'évaluation de la « charge » de condamnation du discours. Une forte concentration finit par produire un effet très net d'attaque qui exclut l'interprétation humoristique ; la répétition de tels épisodes définit le harcèlement.

3. Condamnation et humour vexatoire

S'ils demandent donc toujours à être étudiés avec précaution, dans le genre discursif que l'on peut nommer « humour vexatoire », les actes de condamnation jouent un rôle particulier, entre condamnation effective d'autrui et instrumentalisation à des fins humoristiques. Ces jeux de drôlerie reposent sur des frontières poreuses entre critique et détournement comique et peuvent alors être soumis à réprobation, voire faire polémique. En effet, les discours d'humour vexatoire posent toujours la limite de la violence verbale car s'ils font rire, c'est au détriment d'individus ou de groupes d'individus, et il n'est pas rare que leurs auteurs soient de ce fait accusés tantôt de diffamation, tantôt de propagande haineuse.

3.1. Les corpus

Nous souhaitons ici, pour tenter de montrer les caractéristiques de cet humour vexatoire, nous appuyer sur deux extraits de corpus particuliers⁹. Les deux premiers sont tirés d'une revue humoristique de fin d'année diffusée au Québec par la télévision d'État (SRC) de façon régulière depuis près de 30 ans, intitulée *Bye bye*. Cette émission ne fait jamais l'unanimité, mais le *Bye bye* de 2008 compte parmi ceux qui ont suscité le plus de plaintes de la part de téléspectateurs ou d'associations diverses. Il présentait cette année-là deux sketches à contenu racial.

Le premier sketch parodie l'émission de télévision « Denis Lévesque » qui porte le nom de son animateur. Il s'agit d'une émission quotidienne dite d'affaires publiques diffusée par une chaîne privée, au cours de laquelle D. Lévesque s'entretient avec diverses personnalités qui font l'actualité. Dans le sketch, un comédien incarne l'animateur et l'autre, le président nouvellement élu Barack Obama. On se rend vite compte que l'invité sert de faire-valoir à son animateur : Lévesque, qui parle un anglais plus qu'approximatif, lui vole la vedette au point qu'Obama ne peut pratiquement pas placer un mot. Il se comporte envers ce dernier avec une familiarité déplacée et enchaîne l'un à la suite de l'autre tous les clichés sur les Noirs, posant des questions toutes plus stupides les unes que les autres, à un président d'un calme olympien mais de plus en plus interloqué, qui tente vainement de ramener l'échange sur le thème de l'économie avant de quitter le plateau avec colère.

- Lévesque : [...] alors aujourd'hui on reçoit un **personnage majeur dans le monde des Noirs**, qui a une belle carrière aux États-Unis, et j'ai nommé Gregory Charles¹⁰. Greg euh, à part toi là, est-ce que t'as d'autres idoles euh?
- Obama : euhm, I'm sorry euh my name is Barack Obama.
- Lévesque : [*il regarde ses notes*] ah, ah ben oui! [*breffrire*] Sorry, Big! [*rire*] It's the couleur that made me all melanged. C'est parce que **les Noirs vous vous ressemblez tout'** là. Hein? D'ailleurs à la maison, **cachez tout' vos sacoches là, on reçoit un Noir à l'émission!** [*il rit en tapant sur le bras d'Obama*] [...] You know euh, **Barack, it, it's comique, parce que here in Québec euh a baraque, it's a vieille maison toute decallisséd** [*toute déglinguée*].
- [...]
- Obama : but euh, I'd like to talk about the economy.
- Lévesque : ok ok ok euh, laissez-moi penser à ça là euh, do you have euh, a plan for the economy? Ehh, **I espère euh, it's not a, a « plan de nègre »**¹¹ par exemple [*il rit en tapant sur le bras d'Obama*]
- Obama : [*de plus en plus interloqué*] A what? [*il regarde vers les coulisses, s'adresse à voix plus basse à un interlocuteur invisible*] Who the hell is this guy? [*plus fort, à Lévesque*] Who are you?

⁹ L'analyse de ces corpus a été présentée en détail par Geneviève Bernard Barbeau, Béatrice Fracchiolla, Caroline Gagné, Marty Laforest, Dominique Lagorgette, Claudine Moïse, Fatima Sow, Diane Vincent lors de la journée d'étude *De la satire à la violence verbale : quand l'humour – l'humeur engendre l'affrontement*, qui s'est tenue à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, les 25 et 26 novembre 2010

¹⁰ Gregory Charles est un animateur et chanteur québécois de race noire, très populaire, à qui certains prêtent la réputation d'être assez narcissique.

¹¹ Expression familière signifiant un mauvais plan, voué à l'échec.

Lévesque : Où que t'es? T'es à Montréal mon noir¹²! Ouais, pis à **Montréal, tout' nos Noirs sont à Montréal noir** [*Montréal nord*¹³] [*il rit*] [...] pendant que t'es là euh je je vais te poser les vraies affaires, **is it real that euh, you know euh, Noirs euh, big bizoune** [pénis]?

Le deuxième sketch est une parodie d'une télé-réalité mettant en scène le Premier Ministre du Canada, Stephen Harper et la Gouverneure Générale Michaëlle Jean (d'origine Haïtienne)¹⁴. Harper, veston-cravate, est assis dans un bain tourbillon avec Michaëlle Jean vêtue d'un bikini. Il lui fait manger une fraise presque lascivement.

Harper : J'ai mérité la confiance des Canadiens. C'est pourquoi je vous demande de procriquer-, de progrogra-, de proprapa-, de procréer la Chambre [*il ne sait pas comment dire proroger en français*].

Jean : Mais là, je ne suis pas sûre de bien comprendre. Après la prorogation, mais qu'est-ce qui se passe ? [...]

Harper : Si vous dites oui, vous pourrez retourner magasiner à travers le monde.

Jean : Vraiment ?

Harper : Sans problème. **J'ai toujours préféré les Noirs lorsqu'ils sont dans d'autres pays.**

Jean : Au nom de la Reine d'Angleterre, j'autorise démocratiquement

Harper : Ah !

Le 2 juillet 2008 dans le journal *Charlie Hebdo* n°837 publie cette chronique « Siné sème sa zone ».

L'extrait qui sera sujet de tension est le suivant :

Jean Sarkozy, digne fils de son paternel et déjà conseiller général UMP, est sorti presque sous les applaudissements de son procès en correctionnelle pour délit de fuite en scooter. Le parquer (encore lui !) a même demandé la relaxe ! Il faut dire que le plaignant est arabe ! **Ce n'est pas tout : il vient de déclarer vouloir se convertir au judaïsme avant d'épouser sa fiancée, juive, et héritière des fondateurs de Darty. Il fera du chemin dans la vie ce petit !**

¹² L'expression réfère à une *sit com* des années soixante-dix, qui mettait en vedette deux colocataires, une blonde et une brune, que la première appelait « ma noire ». L'expression était alors passée dans l'usage.

¹³ Quartier pauvre, qui compte une importante concentration de citoyens de race noire.

¹⁴ Bien que le Canada soit une nation souveraine, le monarque du Royaume-Uni reste le monarque de son ancienne colonie. Le gouverneur général est son représentant au pays. Ses pouvoirs, considérables en théorie, sont dans les faits surtout symboliques. C'est à lui que reviennent la convocation, la prorogation et la dissolution du Parlement. En certaines circonstances, il représente également le Canada à l'étranger, et certains commentateurs ont parfois émis l'opinion que Mme Jean a assumé ce dernier rôle avec trop de zèle.

Line sème sa zone



"Libé" a nagé cher son coop chapeloux de Cédex Sarkozy. Ce lechage de cul éfronté a suscité un déluge de baffouilles de lecteurs courroucés et écoeurés, comme moi, et pas mal de désabonnements. Ne vous inquiétez pas, ainsi qu'on m'a pas toujours intérêt à prendre les gens pour des cons! Quant à la réaction de la direction du quotidien, qui prétend que « Nul ne peut soupçonner notre journal de complaisance envers l'Élysée », elle se frotte le doigt dans l'œil jusqu'aux coudilles! C'est uniquement pour des raisons esthétiques que je ne clone pas la première Dame de France au même pilori que son odieux mari, mais pourtant, elle le mérite quand elle ose avouer aimer beaucoup Brice Hortefeux! De toute façon, je n'ai jamais trouvé aucun charme à cette nana, qui ne m'a jamais fait bandonner! Concernant le é. auto-lynchage de Philippe Val sur Denis Robert, je me contenterai, pudiquement, du beam qui va suivre :

auto-censuré

Je ne faisais pas, jusque-là, partie du comité de soutien à Denis Robert. C'est chose faite! ● Son Sarkozy, chic fils de son paternel et déjà conseiller général UMP, est sorti presque sans les applaudissements de son procès en courbe officielle pour délit de fuite en scooter. Le Parquet (encore lui!) a même demandé sa relâche! Il faut dire que le plaigement est arabe! Ce n'est pas tout: il vient de déclarer vouloir se convertir au judaïsme avant d'épouser sa fiancée, juive, et héritière des fondations de DARTY. Il fera du chemin dans la vie, ce petit! ● En Israël, son papa et sa belle-doche

un renouveau, de jeunesse, à rencontrer le Premier Ministre, Ehud Olmert, qui venait, miraculeusement d'éviter la table pour malversations grâce au soutien des 19 députés de gauche! ● Dans quel monde pouvons-nous vivre, mon frère! Vite, une bonne moule volée pour nous rassurer.

Samedi à Albacete, le novillero Miguel Tendaro se fait renverser par son toro, avale sa langue, fait un arrêt cardiaque.

● SUITE, HÉLAS, DES HAUT-LE-CŒUR: Grâce à une ordonnance de 2004 prise sous l'impulsion de Jean Madelin, l'Etat vient de confier à Bouygues la construction de 3 prisons. Il aura, en plus, leurs concessions pendant 27 ans! Il assurera la maintenance et le nettoyage des locaux, mais aussi la blanchisserie, la restauration, les soins et les traitements des détenus ainsi que l'accueil des familles et même la gestion du travail des prisonniers. On croit rêver! ● la semaine dernière, "L'Express" titrait son édito « ISLAM: Cette religion doit abandonner les archaïsmes les plus flagrant de son dogme. » Ça zig, vous que ce Christophe Barbier, qui se permet d'admonester les musulmans, les enjoignant brutalement d'abandonner leurs traditions, avait le même culot pour s'adresser aussi violemment aux juifs? Moi, honnêtement, entre une musulmane en tchador et une juive hasside, mon choix est fait!



CHARLIE HÉBDO
N° 837 2/07/08

Les deux sketches de l'émission *Bye bye* et la chronique de Siné dans *Charlie Hebdo* ont suscité de vives réactions dans les médias de la part de personnalités journalistiques et de citoyens. Il s'agit de voir ce qui caractérise plus particulièrement les actes de condamnation dans ce genre d'humour vexatoire ou pour le dire autrement ce qui fait que ces actes de condamnation constituent l'humour vexatoire.

3.2. Les caractéristiques de l'humour vexatoire

L'humour vexatoire s'appuie sur la condamnation d'autrui, *in absentia* ou pas, dans le but de faire rire un tiers. À nos yeux, l'humour vexatoire relève de ce que Moïse et Schultz-Romain (2010) ont appelé la violence polémique et semble présenter, à la lumière de l'ensemble du corpus exploré, les traits suivants¹⁵ : l'occurrence de qualifications péjoratives de l'être et du faire ; le recours fréquent à des procédés ironiques ; une visée satirique, c'est-à-dire morale, en d'autres termes une certaine prétention, sinon à la réforme, du moins à la dénonciation, qui passe par la moquerie ; un jeu avec les limites de ce qui est socialement acceptable (que l'on nommera audace si on l'apprécie) ; une réception caractérisée par des interprétations diamétralement opposées (ce qui découle du recours aux procédés ironiques).

3.3. La double interprétation des actes de condamnation dans l'humour vexatoire

Dans le corpus *Bye bye* et dans celui de Siné, les qualifications péjoratives, qui portent de fait sur le tiers absent¹⁶, visent tantôt le faire, tantôt l'être. Quand Lévesque dit « cachez tout' vos sacoches là, on reçoit un Noir à l'émission », il fait indirectement des Noirs des voleurs sans que le moindre vol ait été commis, il s'agit donc d'une condamnation de l'être. Quand Siné critique Jean Sarkozy qui se convertirait au judaïsme à des fins intéressées, il s'agit plutôt d'une condamnation du faire. Une attaque directe sur l'essence même de la personne pour disqualifier les Juifs aurait été sans aucun doute bien trop directe et taxée sans modération possible d'antisémite. Viser le faire permet d'alimenter des interprétations opposées, caractéristiques des trois extraits et donc de l'humour vexatoire.

Nous avons eu accès à ces interprétations en recueillant de nombreuses réactions sur plusieurs blogues dans les jours qui ont suivi la télédiffusion du *Bye bye* et la parution de la chronique de Siné. Ces réactions s'opposent dans l'identification de la cible de la condamnation. Dans la chronique de Siné, les deux cibles identifiables sont soit les Juifs, jugés comme groupe détenteur de la richesse et du pouvoir, soit Jean Sarkozy, perçu comme un arriviste sans foi ni loi. Dans le *Bye bye*, les deux cibles sont soit les noirs, en tant que groupe associé à la délinquance (entre autres) et, dans le sketch de l'interview d'Obama, l'animateur D. Lévesque, considéré comme un intervieweur incompetent. Dans les deux corpus, on a donc une cible collective et une cible individuelle. Il semble clair, au vu des réactions des récepteurs, que la condamnation d'un groupe (du moins des groupes concernés) est beaucoup plus fortement réprochée que la condamnation d'un individu. Autrement dit, dans les corpus analysés, le seuil de tolérance des récepteurs à la condamnation des individus semble plus élevé que leur seuil de tolérance à la condamnation des groupes. On pourrait faire l'hypothèse que c'est parce que la condamnation d'un groupe induit une « essence »

¹⁵ Notre propos n'est pas ici de juger si c'est de l'humour ou pas mais d'analyser ce genre qui fait polémique.

¹⁶ Dans les deux corpus, puisque le discours litigieux est un discours médiatique, les récepteurs – lecteurs de *Charlie Hebdo* et téléspectateurs du *Bye bye 2008* – se comptent par milliers.

supra-individuelle. On est prêt à condamner l'être autant que le faire, mais beaucoup moins, semble-t-il, le supra-être. Ce serait en tout cas une piste à explorer, ouverte par les recherches sur l'ethnotype (Brès 1991, 1993 ; Boyer (Ed.) 2007).

La tonalité du discours (euphorique ou dysphorique) donne une couleur différente à chaque corpus. La férocité de Siné, qui fait dans la chronique d'humeur consacrée à la politique, est plus grande que celle des auteurs du *Bye bye*, une émission de variétés. La tonalité est plus légère dans ce dernier cas que dans le premier. C'est pourquoi, bien qu'une visée satirique soit perçue et que la condamnation de la cible individuelle semble (relativement) acceptable, seule la moquerie envers l'intervieweur D. Lévesque (dans le *Bye bye*) a fait rire certains récepteurs. Rares sont les récepteurs qui parlent d'humour à propos de la chronique de Siné et de la critique de Jean Sarkozy en personne. Autrement dit, la tonalité fait en sorte que la condamnation de la cible individuelle du *Bye bye* semble plus légère, moins porteuse d'enjeux, que celle de la cible individuelle de Siné.

Lorsqu'une cible collective est identifiée par le récepteur, sa réaction construit un acte de condamnation relevant de l'insulte plus que de la critique. Le récepteur attribue à l'énonciateur un sentiment de mépris, voire de haine étendu à tous les membres du groupe des Noirs ou des Juifs ; on est clairement, par ricochet implicite, dans une condamnation de l'être et même plus précisément du supra-être. Lorsque c'est la cible individuelle qui est identifiée par le récepteur, sa réaction construit un acte de condamnation relevant davantage de la critique ou de la désapprobation. Le récepteur attribue à l'énonciateur une volonté de dénonciation d'une situation, dont l'enjeu peut être plus ou moins important suivant le contexte, plus léger dans le cas du *Byebye* que dans le cas de *CharlieHebdo*.

Conclusion

Dans tout discours, l'utilisation de qualifications péjoratives est très risquée, puisque toute qualification péjorative peut être interprétée comme un acte de condamnation. Nous pouvons affirmer que l'analyse de discours fournit des moyens d'évaluer l'interprétation la plus probable d'un discours. Mais dans l'espace social, les réactions contrastées que l'on observe montrent que l'usage des procédés ironiques et soit disant distanciés ont toutes les chances de diviser les récepteurs. En effet, l'ironie est affaire de connivence, de partage de références et de normes. Moins il y a de références communes, plus il y a coexistence d'ensembles différenciés et fragmentation des normes, plus il y a de chances que les discours ironiques connaissent des réactions aussi fortement contrastées. Au-delà de nos observations sur les caractéristiques des actes de condamnation dans l'humour vexatoire, les réactions opposées observées dans le *Bye bye 2008* et la chronique de Siné sont alors peut-être le résultat d'un manque d'une culture et de normes partagées plutôt que de la rectitude politique toujours évoquée lorsque la question de l'humour vexatoire est abordée.

Références bibliographiques

Auger, N., Fracchiolla, B., Moïse, C. et C. Schultz-Romain (2010), « Interpellation et violence verbale : essai de typologisation », Torterat F. (Éd.) *L'interpellation. Prédication, récurrences récursives et variation*, Revue CORELA, COGNITION, REPRESENTATION, LANGAGE, <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1023>

- Auger, N., Fracchiolla, B., Moïse C. et Schultz-Romain, C. (2008), « De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions », in Durand J. Habert B. et B. Laks (Éds), Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française, Paris 9-12 juillet, CD-Rom, www.linguistiquefrancaise.org
- Auger, N. et Moïse, C. (2005), « Violence verbale, malentendu ou mésentente ? », Bacha G., Laroux G. et A. Séoud (Eds), *Le malentendu*, université de Sousse, Presses Internationales de la Faculté des Lettres de Sousse, Tunisie, p. 293-302
- Austin, J. L. (1962), *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press
- Bakhtine, M. ([1929] 1977), *Marxisme et philosophie du langage*, Paris, Éd. de Minuit
- Blum-Kula, S. (1997), *Dinner Talk. Cultural Patterns of Sociability and Socialization in Family Discourse*, Mahwah NJ, Lawrence Erlbaum Associates
- Boyer, H. (dir.) (2007), *Stéréotypes, stéréotypes. Fonctionnements et mises en scène*, 5 tomes Paris, L'Harmattan
- Bres, J. (1991), « Des stéréotypes sociaux », *Le même et l'autre en discours*, Editions de l'Université de Montpellier 3, 17, p 93-112
- Bres, J. (1993), *Récit oral et production d'identité sociale*, Editions de l'Université de Montpellier 3
- Brown, P. et S. C. Levinson (1987), *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press
- Goffman, E. (1959), *The Presentation of Self in Everyday Life*, New York, Doubleday
- Hymes, D. [1972] (1986), « Models of the interaction of language and social life », in J. Gumperz, D. Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics*, New York, Holt, Rinehart and Winston, p. 35-71
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris, Armand Colin
- Laforest, M. (Ed.) (2003), *Le malentendu : Dire, mésentendre, mésinterpréter*, Québec, Editions Nota bene
- Laforest, M. (2009), « Complaining in front of a witness: aspects of blaming others for their behavior in multi-party interactions », *Journal of Pragmatics*, 41, p. 2452-2464
- Laforest, M. (2002) : « Scenes of family life : Complaining in everyday conversations », *Journal of Pragmatics*, vol. 34, nos 10-11, p. 1595-1620
- Laforest, M. et D. Vincent (2004), « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française* (Larousse), no 144, p. 59-81
- Moïse, C. (2007), « Contexte et violence verbale », Auzanneau M. (Ed.) *La mise en œuvre des langues dans l'interaction*, collection Espaces discursifs, Paris, L'Harmattan, p. 79-101
- Moïse, C. (2009), « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale », *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Presses de l'université de Savoie, p. 201-219
- Moïse, C. et C. Romain (2010), « Violence verbale et listes de discussion : les argumentations polémiques », Pierozak I. (Ed.), *Du « terrain » à la relation : expériences de l'internet et questionnements méthodologiques*, CAHIERS DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE DE LOUVAIN, numéro 36/2, p. 113-133
- Mougin, S. (dir.) (2006), *La médisance*, Reims, Presses universitaires de Reims
- Plantin, C., M. Doury et V. Traverso (dir.) (2000), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon

Olshtain, E. et L. Weinbach (1993), « Interlanguage features on the speech act of complaining », Kasper G. et S. Blum-Kulka (Eds), *Interlanguage Pragmatics*, Oxford, Oxford University Press, p. 108-122

Roulet, E., L. Filliettaz, A. Grobet et M. Burger (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Peter Lang